

Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école 2019-2020

ATTENTION : LES DEUX PARENTS VOTENT !

En cas de séparation, nous vous remercions de faire parvenir l'enveloppe à l'autre parent (sauf s'il n'a plus l'autorité parentale). Contactez-nous en cas de problème.

La date retenue pour le scrutin est le **vendredi 11 octobre 2019**.

Etant donné la spécificité de notre école, le mode de scrutin retenu est le vote par correspondance.

Pour voter :

1 - Glisser le bulletin, sans rayer de noms ni raturer, dans la **petite enveloppe vierge** puis la fermer et **ne rien inscrire dessus** (le vote doit rester anonyme).

2 - Mettre cette enveloppe dans **l'enveloppe imprimée**.

Fermer l'enveloppe imprimée, compléter et signer (ces enveloppes sont détruites après listage des votants et mélange des petites enveloppes vierges.)

3 - Les bulletins doivent parvenir à l'école avant **vendredi 11 octobre 15H15** :

Apportés par votre enfant dans l'enveloppe blanche fermée, ou par la poste.

Pour information : date du 1^{er} Conseil d'Ecole : **mardi 12 novembre 2019**

(pour les parents élus seulement)

Pour vous informer sur le rôle du conseil d'école vous pouvez consulter notre site Internet à la rubrique **SCOLARITÉ / Conseil d'école** ou nous demander une photocopie de la note explicative.



BULLETIN DE VOTE

École Publique Préélémentaire et Élémentaire Spécialisée "Le Château"

Liste rattachée à l'association A.P.E.D.V. 06 Regardons ensemble
Association de Parents d'Enfants Déficiants Visuels des Alpes Maritimes

NOM Prénom du parent	Classe de l'enfant
BOUHLEL Afef	Classe 4
MARTINEZ Delphine	Classe 3
MOUTRY Mélanie	Classe 2
PAOLINO Stéphane	Classe 5
RAOUAFI Sondes	Classe 1
VUOLO Henri	Classe 4

Vote sur LISTE ENTIERE : ne pas entourer ou barrer de noms

Il n'y a qu'une seule liste, mais plus il y aura de votants, plus les représentants de parents auront de poids au Conseil d'école.